



N°DEL2022-26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **VINGT-TROIS** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 17 juin 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

Présents : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Claudine ROHFRICTSCH.

Absents et excusés : Madame Monique BAGIEU, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Philippe MARY, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Yves POMMIES.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Madame Monique BAGIEU
Madame Christine BEYRIS-BRU
Monsieur Jean Maurice CASTEX
Monsieur Hikmat CHAHINE
Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Donne pouvoir à :

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH
Madame Gloria DORVAL
Monsieur Philippe LAFFITTE
Monsieur Julien DUBOIS
Monsieur Régis MALARIK

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

OBJET : ENFANCE/JEUNESSE - PROJETS GRAND DAX ACTIONS JEUNES DU SERVICE JEUNESSE DE LA MAIRIE DE DAX

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5216-5,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,



Vu la délibération N° DEL07-2017, du 23 mars 2017, relative à la modification du règlement concernant les projets Grand Dax Actions Jeunes,

Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax souhaite accompagner et soutenir les initiatives des jeunes adolescents de 12 à 17 ans dans le cadre des structures jeunesse, grâce au dispositif Grand Dax Actions Jeunes.

Pour rappel, le règlement de ce dispositif stipule que le montant maximum de l'aide financière octroyée est de 500 € par projet.

Considérant que le service jeunesse de la Mairie de Dax propose trois projets Grand Dax Actions Jeunes, alliant la culture, la connaissance et le respect de l'environnement, et la lutte contre le harcèlement :

- **« Culture »** : organisation, par 17 jeunes âgés de 12 à 17 ans, d'une action culturelle visant à créer une œuvre personnalisée avec la collaboration de l'artiste Moscato. L'ensemble des œuvres seront rassemblées sur une fresque commune. Ce projet vise également à permettre aux jeunes d'accéder à une programmation culturelle de différents spectacles tout au long de l'année.
Budget total de 4 000 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes participeront à différentes actions organisées par la mairie.
- **« Projet environnement »** : organisation, par 3 jeunes âgés de 12 à 17 ans, d'une action écologique (pêche à l'aimant) pour dépolluer les rivières et plans d'eau de la ville de Dax. Elle permettra d'enseigner aux jeunes l'impact de la pollution qui n'est pas visible. Les jeunes renseigneront et réaliseront toutes les démarches administratives auprès de la police municipale et de la brigade environnement de Dax, concernant les lieux où ils souhaiteront pratiquer cette activité et le traitement des objets récoltés (carcasse de scooter, de moto, bicyclettes, pièces de monnaie, pièces automobiles...). D'autres espaces jeunes seront invités à participer à ce projet. Les jeunes souhaitent également organiser une journée en partenariat avec le Syndicat Adour Midouze durant « Les berges éphémères » pour parler de l'Adour et de sa gestion.
Budget total de 1 440 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes participeront à la journée « Adaptation au changement climatique » dans le parc du Sarrat et y tiendront un stand dans le cadre de « la fresque du climat ». Des collecteurs de mégots et de masques seront installés et des cendriers de poche distribués.
- **« Lutter contre le harcèlement »** : organisation, par 3 jeunes de 12 à 17 ans, d'un escape game visant à lutter contre le cyberharcèlement dans le cadre du label « Promeneur du net ». Les jeunes vont travailler à la création d'une malle qui pourra être mise à la disposition des classes de CM2 de Dax et des collèges. Budget total de 1 600 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes organiseront une soirée débat avec les parents afin de les sensibiliser à cette problématique. La malle sera mise à la disposition de la ludothèque durant les soirées jeux organisées lors de l'évènement « Les berges éphémères ».



Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax souhaite s'associer au service jeunesse de la Maire de Dax pour réaliser ces actions.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention à la commune de Dax qui encadre les projets Grand Dax Actions Jeunes : « Culture », « Projet environnement » et « Lutter contre le harcèlement » pour un montant total de 1 500 €, 500 € maximum par projet. Les crédits sont inscrits au budget 2022 à l'article 6573.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 23 juin 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché/Publié le 05/07/2022

ID : 040-200018091-20220623-DEL2022_26-DE

